

PRIX DE L'ARCHIPEL DES SAINTES

4ème(P/ 6595), Classe 4 — 08/10/2023 13h40, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain COLLANT (4,3)
6.200 (3.100, 1.240, 930, 620, 310)

ARRIVEE OFFICIELLE: 8 Engagés. 8 Partants Définitifs. - PMH -
Temps du 1er : 1.45.91 (Redk : 1. 6.19)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapateur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +135,+150

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet assourdissant, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Stephenson HARRIS, représenté par Willem MENIALEC, par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes. La jument DEVNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	<u>DEVNA F.PS. 5 A.</u>	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	06 (Corde:03)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	56 kg (55,5 kg)	3.100 1.602 611	NNL	SUC. M. JARLAN
2	<u>LOI DU TALION H.PS. 3 A.</u>	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	07 6.L (Corde:04)		MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	55,5 kg (55 kg)	1.240 932 282	NNL	O. NEMORIN
3	<u>CAPITAINE DEUX H.PS. 9 A.</u>	Par: SIDPOUR et MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	04 9.5 (Corde:07)		MR STEPHENSON S. HARRIS HARRIS		971	ANTHONY BERNARD	56,5 kg (56 kg)	930 393 171	NNL	G. ZIE
4	<u>LADY ANGIE F.PS. 4 A.</u>	Par: FRENCH FIFTEEN et RANJANA (ROCK OF GIBRALTAR)	02 3/4 (Corde:06)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	62 kg (61,5 kg)	620 320 122	ANL	HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN
5	<u>PLANTAYYA F.PS. 8 A.</u>	Par: PLANTEUR et DARAYYA (ZAMINDAR)	03 14L (Corde:02)		MR MAURICE ALEXIS LETCHEMY	MA. LETCHEMY	972	MME SARAH AKARI- SOUIDANE	58 kg (59 kg)	310 131 57	NNN	JP. BOIN
6	<u>CLAIR MATIN H.PS. 7 A.</u>	Par: VERTIGINEUX et CORIANTE (INDIAN ROCKET)	05 19L (Corde:08)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	GABRIEL BON	56,5 kg (56 kg)		NNL	Y. FREMIOT,MME Y. FREMIOT

7	RICHAUNERADOXE <u>M.PS. 5 A.</u>	01	Par: BROOX et KARENINA (KAHYASI)	1/4 (Corde:05)		MR YOHAN PENELOPE	Y. PENELOPE	972	ERIC G.J DANIEL (BRB)	62,5 kg (62 kg)	ONL	G. ZIE
8	NICOLAS STAR <u>H.PS. 6 A.</u>	08	Par: MIOCQUE BONJOUR et STAR RIVER (STORMY RIVER)	15L (Corde:01)		MR STEPHENSON S. HARRIS HARRIS		971	JEAN- BAPTISTE VIGIE	54,5 kg (53 kg)	NNL	JC. CAZAKO